



Crédit photo : © Christine Lair

Compte-rendu de l'atelier EUCC-France des côtes Varoises – 17 et 18 novembre 2022

Compte-rendu coordonné par Christine Lair, Jean Favennec et Sandrine Aubié



<http://observatoire-regional-risques-paca.fr/>

Ce 36ème atelier EUCC-France, a réuni une quarantaine de personnes sur le littoral varois. Il a été organisé par **Nathalie Marçot** et **Alexis Stéphanian (BRGM)** en partenariat avec le Conservatoire du littoral, l'ONF, Cerema, Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Il a bénéficié de la subvention du Ministère de la Transition Ecologique (Direction de l'eau et de la biodiversité, DGALN) que nous remercions très sincèrement pour leur aide.

Ce compte-rendu a été rédigé à partir des notes de Christine Lair (vice-présidente d'EUCC-France).

JOURNEE DE TERRAIN DU JEUDI 17 NOVEMBRE

Après un départ matinal en bus de Hyères, pour aller vers la presqu'île de Saint-Mandrier, à l'ouest, en longeant la baie de Toulon puis La Seyne sur Mer, les participants ont été accueillis par **Jean Favennec, président d'EUCC-France** depuis un an. Il a rappelé les missions de cette association créée par le professeur Roland Paskoff, pour faire se rencontrer à Paris des scientifiques de différentes disciplines, puis l'idée est venue d'organiser des ateliers de terrain pour favoriser des échanges entre acteurs. Il rend hommage à ses prédécesseurs et notamment à Yvonne Battiau-Queney qui en fut la présidente pendant 12 ans et qui n'a malheureusement pas pu être présente, et souligne la vitalité de ces ateliers qui réunissent selon les destinations de 35 à 70 participants. Il poursuit en signalant que cet atelier est un peu particulier car il s'agit d'un retour sur le terrain, proposé par le BRGM qui en est l'organisateur, après celui tenu en 2014. L'objectif est d'observer les impacts des politiques menées pour l'aménagement du littoral et de voir s'il convient d'en tirer des leçons ou des exemples reproductibles dans d'autres sites ?

Il rappelle que le programme de la journée a été bâti autour de 2 problématiques : l'aménagement de la côte sableuse et celui de côte rocheuse du Var et renvoie au livret-guide distribué à chaque participant et en remercie les auteurs et la coordonnatrice Sandrine Aubié. Il estime que beaucoup d'améliorations ont été faites pour rechercher le plus possible les solutions fondées sur la nature, en appliquant les stratégies définies au niveau national et en les déclinant sur le terrain, au niveau départemental et à l'échelle intercommunale (Métropole Toulon Provence Méditerranée) et communale.

1° Plage de la Coudoulière à Saint-Mandrier où le groupe est accueilli par le maire Gilles Vincent, par Richard Baretty du Conservatoire du Littoral et Vincent Chery de MTPM. Voir page 25 à 37 du livret-guide.

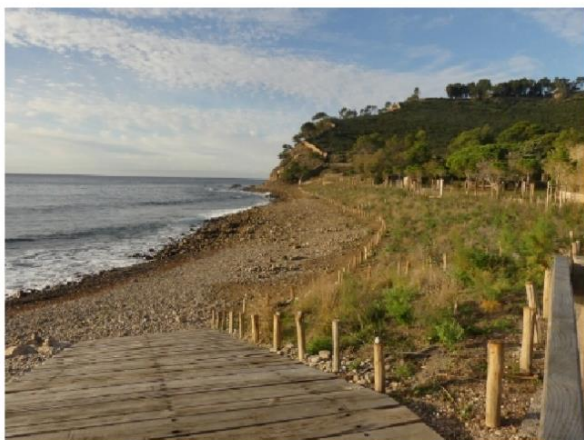
Gilles Vincent rappelle l'histoire de cette plage, en territoire communal et souligne que la commune est très impliquée sur le site. Depuis un an, le Conservatoire du littoral a récupéré ce domaine public maritime (DPM) sans transfert de propriété. Il explique que le terme de « coudoulière », signifie en provençal « galets » ; ceux-ci se polissent et s'arrondissent au fil des âges. La problématique de ce site est apparue dans les années 70 quand les propriétaires riverains ont alerté la maire d'alors sur l'attaque de la colline par de grosses vagues menaçant leurs habitations du fait de risque d'affaissement de terrain. Ils ont demandé au maire de consolider les falaises, ce qui a été fait avec des rochers pris sur le site et d'aménager un parking et le site a été petit à petit aménagé...

Avec l'aide du Conservatoire, il évoque les nouveaux aménagements faits et facilités par cette gestion commune avec la collectivité ; le sentier du littoral a été consolidé et sécurisé mais le maire espère qu'il ne sera pas trop fréquenté ; le restaurant de plage de l'été et les sanitaires ont été conservés pour accueillir le public mais ils ont fait l'objet d'une restauration avec des matériaux plus nobles et s'intégrant mieux dans le site. Le profil de plage a été retravaillé en pente douce. Il ajoute que les personnes qui fréquentent le site ont beaucoup apprécié ces aménagements et la facilité d'accès par la navette maritime en provenance des Sablettes (plage de La Seyne-sur-Mer) a renforcé la fréquentation du site.

Atelier EUCC-France du Var - La Coudoulière - Commune de Saint-Mandrier (photos J. Favennec)



Premier site visité : plage de la Coudoulière, Commune de Saint-Mandrier...
Nous sommes accueillis par Monsieur le Maire, Gilles Vincent...



Une plage de galets, relativement protégée dans une petite anse...



Gilles Vincent expose la situation antérieure et le choix d'intervention... Puis Richard Baretty, du Conservatoire du littoral, rappelle les travaux réalisés...



Olivier Le Neannec, de l'agglomération TPM expose les travaux de réaménagement du sentier littoral...



... dont l'emprise a été reculée dans les zones à risque d'éboulement de falaise...



Photo B. Duport

Alexis Stepanian, du BRGM, replace le site dans son contexte hydro-sédimentaire...

Jean Favennec fait observer que cette restructuration de la plage est une réussite qui ne semble pas avoir affecté la végétation.

Richard Barety, du CDL, explique qu'ils ont réfléchi à l'échelle de cette petite baie avec la population de riverains et la commune et que le projet a été soumis à enquête publique. Celle-ci a montré que les habitants étaient favorables au nouveau plan de gestion et à la restauration écologique de la baie et du sentier littoral. Il a fallu racheter cette petite bande littorale pour réaménager l'accès au sentier, déplacer le parking et assurer un cheminement du parking à la plage, avec le désenrochement de la partie plage qui redevient une plage de galets.

En avançant sur le site, on découvre à l'arrière un théâtre de verdure permettant la tenue de petits événements culturels et une ancienne batterie militaire qui a été restaurée et conservée comme témoignage du patrimoine maritime historique. On devine aussi l'emplacement d'un restaurant de plage, démonté hors saison, pour animer ce lieu et dont a parlé le maire. Il est prévu de déplacer le poste de secours actuellement en bord de plage, pour mieux l'intégrer dans le site et libérer la vue sur mer en venant à la plage.

Jean Favennec a interrogé les gestionnaires pour savoir comment, avant d'envisager la renaturation du site, ils ont réussi à répondre à la question : que serait la plage naturelle ?

Richard Barety explique qu'ils ont procédé par photomontages en s'inspirant de la petite crique naturelle qui existe un peu plus loin, et ils ont réimplanté les mêmes végétaux (tamaris, luzernes maritimes, cinéraires, genévrier littoral ...). Tous n'ont pas résisté mais le taux de réussite est satisfaisant.

Les jeux d'enfants existants ont été démontés et des compromis ont été faits avec l'installation de douches et de sanitaires. Il n'a pas été envisagé d'apporter du sable sur la plage car comme l'a indiqué le maire, elle a toujours été une plage de galets et les gens qui la fréquentent y sont habitués. On a un peu modifié la forme de la baie en arc de cercle et gagné un peu sur la mer mais c'est un type de plage assez stable dans une cellule sédimentaire fermée.

La fréquentation annuelle est estimée à 10 000 personnes par an.

Olivier Le Neannec de la MTPM rappelle que la métropole regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2018, 12 communes dont elle a récupéré les compétences. Ainsi, en lien avec le Conservatoire

du littoral, elle a pu entreprendre les travaux nécessaires de mise en sécurité du sentier du littoral endommagé et dangereux, en faisant deux ouvertures dans le mur, en installant une passerelle provisoire et en déportant le sentier sur le terrain en haut de la falaise. Les ouvrages en bois ont été retirés et les anciens accès ont été refermés et le cheminement est redevenu plus sûr face à et l'instabilité rocheuse.

Chaque site est un cas d'école car il faut retrouver des passages qui parfois sont ceux d'anciens cheminements où la végétation a repris ses droits et constitue une barrière naturelle. Différentes méthodes sont étudiées et le CDL a une expérience de ces techniques de renaturation dans le respect du site en tenant compte des particularités locales des sols, de la flore et du climat.

Richard Barety fait observer que beaucoup de falaises instables nécessiteraient des travaux de stabilisation démesurés par rapport aux enjeux donc le CDL prône plutôt la sobriété et le respect de la biodiversité.

Jean Favennec souligne qu'il faut aussi apprendre à vivre avec le risque en informant clairement les populations. Il regrette que le groupe ne dispose pas de temps suffisant pour emprunter le sentier dont les améliorations sont manifestes...

Alexis Stepanian, représentant le BRGM régional remercie le CDL et MTPM qui les accueillent et salue le réseau d'acteurs présents, citant la DREAL Paca et la région Provence- Alpes- Côte d'Azur qui contribuent aux réflexions et aux financements des aménagements et de l'entretien des sites.

Nathalie Marçot du BRGM également, expose les grandes lignes du guide réalisé sur les falaises côtières du littoral de la Côte Bleue, à la demande de la DDTM 13 (Direction départementale des Territoires et de la mer).

Le groupe se dirige à pied vers l'embarcadère de la navette maritime de Saint-Mandrier à Toulon. Au cours de la traversée de la baie de Toulon, **Nathalie Marçot** rappelle les objectifs du guide de valoriser les actions menées depuis une quinzaine d'années et d'en informer tous les acteurs de la gestion littorale ainsi que les populations en abordant plusieurs thèmes (voir livret guide page 54) et en les vulgarisant à l'aide de petits croquis très pédagogiques.

Elle précise que si les falaises, bien référencées, de la région PACA reculent très peu, à la différence de ce que l'on avait pu voir sur les côtes normandes, l'aléa « éboulements » existe à certains endroits et doit être pris en compte pour les aménagements côtiers et les interactions possibles en matière de risques. Pour ce guide, les cibles de public à toucher ont été différenciées avec un vocabulaire adapté à chaque public visé. Par exemple, pour alerter les propriétaires, on leur conseille d'observer des signes potentiellement significatifs d'érosion et dangereux comme des fissures au niveau des murs et des carrelages ou de veiller à d'éventuels affaissements de terrain etc... afin de rendre responsables les riverains menacés par l'érosion et ses conséquences. ; tandis qu'une cartographie des aléas a été élaborée plutôt à destination des élus.

Jean Favennec pose la question de savoir si une stratégie régionale coordonne les actions d'ingénierie ?

Nathalie Marçot répond que ce guide Côte Bleue va être très prochainement suivi d'un guide régional PACA qui traduit une stratégie à l'échelle de la région mais qui prend en compte les compétences de chaque niveau de collectivité, certaines ayant délégué leur compétence à l'intercommunalité ou à la métropole.

Ce que complète **Alexis Stepanian** en précisant que la région a décidé de ne pas établir véritablement de stratégie régionale mais d'avoir surtout un rôle d'accompagnement à la mise en œuvre de stratégies opérationnelles relatives au trait de côte. Cela évite de multiplier des documents similaires élaborés par des collectivités aux diverses échelles territoriales et le guide régional à paraître a vocation à recenser les études déjà réalisées et à être aussi un guide de bonnes pratiques.

Jean Philippe Lacoste, délégué CDL de Normandie, estime que cette démarche s'apparente déjà à des éléments de stratégie régionale avec un volet sur la recherche scientifique afin de comprendre les mécanismes de recul là où il a lieu. Il demande s'il y a eu des études de bathymétrie pour associer l'étude des fonds marins et prendre en compte le continuum terre/mer.

Atelier EUCC-France du Var - rade de Toulon



Photo J. Favennec



Photo BRGM

Au cours de la traversée de la rade de Toulon (au retour du site de la Coudoulière à Saint-Mandrier) Nat Marçot résume le « **Guide de gestion du littoral rocheux de la côte bleue** », élaboré par le BRGM pour DDTM des Bouches-du-Rhône...

La traversée de la baie en navette nous mène sur le quai à Toulon, où nous attend le bus qui repart dans la direction de Hyères avec un arrêt à l'entrée de la commune du Pradet pour aller découvrir la plage du Monaco, que les participants rejoignent en empruntant des voies franchissant le haut de la falaise .

2° Plage du Monaco (Le Pradet), où le groupe est rejoint par Thierry Eme, ONF/RTM (voir page 38 à 42 du livret-guide).

En redescendant vers la plage, le groupe fait quelques arrêts pour écouter les explications données par le représentant de l'ONF qui a eu pour mission de trouver des solutions pour consolider la falaise. On voit en cheminant une plateforme créée, à mi-pente, pour compléter l'action des murs de soutènement d'une future maison qui n'a finalement pas été construite mais les murs sont restés. **Thierry Eme** rappelle le contexte et précise que cet espace naturel sensible de la plage du Monaco est la propriété du Conseil départemental du Var, sur la commune du Pradet. Il s'est vu confier en 2011 la définition et le suivi des travaux de surveillance de plusieurs ouvrages et l'aménagement de l'accessibilité de la plage menacée par l'affaissement de la falaise schisteuse friable (2 escaliers permettent désormais d'accéder à la plage)

Le maire de la commune du Pradet, Hervé Stassinos, accueille le groupe EUCC en exprimant sa satisfaction de voir l'intérêt des scientifiques pour ce site. Il se félicite du bon travail accompli ensemble par les collectivités (Conseil départemental, MTPM, commune) et du partenariat établi avec l'ONF pour restaurer cette plage toute proche du centre-ville et qui a conservé son aspect naturel. Il vante les richesses climatiques et environnementales de la plage, de l'herbier de posidonie très vivace et de l'attractivité touristique de ce lieu avec la proximité d'un petit port voisin (Les Oursinières).

Atelier EUCC-France du Var - Plage du Monaco - Le Pradet



Photo J. Favennec



Photo JF



Nous sommes accueillis sur la plage du Monaco par le Maire de la Commune du Pradet, Hervé Stassin...

Photo JF



Une forte pente domine la plage ; des travaux de protection ont été réalisés (grillage, plantations...), c'est la végétation naturelle qui recolonise...

Photo JF



Une plage relativement étroite adossée à la falaise....

Photo B. Duport



Plage du Monaco... Une plage de poche riche en Posidonie...

Photo JF



Alexis Stepanian, du BRGM, explique les fluctuations de la plage, et ses sources d'alimentation... le sédiment est apporté par la dynamique marine, il peut aussi être prélevé en pied de falaise...

Photo JF



Thierry Eme du service RTM de l'ONF ...

Photo JF



Un dispositif de maintien du pied de falaise inspiré des travaux menés par l'ONF en montagne...

Photo B. Duport



Différentes techniques de stabilisation de la falaise...

Photo JF



Retour de la plage par un sentier pentu, mais confortable et sécurisé...

Photo JF

A la question posée d'un éventuel rechargement en sable de la plage, le maire répond que cela n'est pas nécessaire, qu'elle se recharge naturellement. Il fait état d'épis qui existaient

quarante ans auparavant et qui empêchaient le sable de se déposer mais ces épis n'existent plus et la plage a retrouvé son équilibre sédimentaire.

Le représentant de MTPM estime qu'il faut se poser la question lors de l'élaboration de la stratégie littorale du rôle positif ou négatif de certains ouvrages. Il constate que les plages naturelles varoises s'en « sortent » bien puisqu'elles sont plus larges en été alors que celles où ont été installés des ouvrages sont plus vulnérables et confirme que les épis ont effectivement aggravé le phénomène d'érosion sédimentaire.

Thierry Eme évoque la commande faite par TPM pour restaurer le sentier littoral et la collaboration efficace entre les différents services du Conseil départemental et TPM. Un appel d'offres a été lancé pour améliorer le cheminement piétonnier, restaurer le grillage mis en place et protéger le pied du versant. Il explique qu'il s'est inspiré de son expérience de la montagne pour construire ces gabions en bois avec des doubles parois pour retenir la falaise, limiter l'érosion du terrain et éviter les chutes de pierre sur la plage. Ils ont utilisé des grumes d'acacias, bois naturel de classe 4, pouvant résister aux conditions extérieures et des matériaux locaux en les amenant avec de petits engins...

Ils ont fait un essai sur une petite partie de la falaise et il est heureux de constater 8 ans plus tard que l'ouvrage a bien résisté et a rempli sa fonction. Il fait observer les deux techniques retenues pour la construction des gabions (l'un ouvert et l'autre recouvert de rondins de bois cf croquis du livret page 42) et se félicite de l'empreinte écologique réduite de ce type d'ouvrages toutefois impossibles à répliquer sur toute la plage. Cette technique de construction est bien maîtrisée en montagne et son coût estime-t-il est à comparer à celui des enrochements habituels qui remplissent les fonctions de protection. Il concède que le résultat est plus ou moins esthétique mais efficace !

Jean Favennec est assez convaincu par l'usage de la technique bois et le fait que la végétation naturelle persiste sur la falaise. Il pense qu'il faut s'assurer de la durabilité de l'ouvrage par un contrat d'entretien. Toutefois il s'interroge sur l'impact de ce choix qui réduit l'alimentation de la plage en sédiment provenant du pied de la falaise...

Une question est posée pour savoir si ces expérimentations font l'objet d'une communication auprès des gestionnaires et si l'ONF entend les promouvoir ? De même, on peut s'interroger sur le fait qu'elles soient reproductibles ailleurs ? Le suivi de ces expériences est tout à fait nécessaire et doit faire l'objet d'une large information.

Les représentants du BRGM évoquent les études déjà menées et le guide à venir qui aura pour objet de les faire connaître, la région ayant créé une plateforme littorale.

Thierry Eme rappelle que la plage du Monaco est une plage urbaine à la limite d'une zone naturelle et que ce type d'ouvrages doit être réservé à des lieux où des enjeux sont à préserver. Il fallait concilier le choix politique de préserver l'accès à la plage et de sécuriser la falaise... Cette artificialisation avec des gabions en bois était moins violente que de recourir à des enrochements. Il estime qu'il faut une panoplie de conceptions techniques à appliquer selon l'analyse du site et concilier faisabilité technique et choix politiques.

Le groupe remonte la falaise et retrouve le bus qui le conduit vers le petit port des Oursinières pour le déjeuner au restaurant le 6eme Sens.

3° Plage du Ceinturon, commune d'Hyères, voir livret guide p 43 à 47

Vincent Chery, MTPM , explique que la métropole souhaite protéger et valoriser le littoral de la plaine du Ceinturon, élément majeur de son patrimoine naturel touristique et économique . Il résume la situation difficile actuelle (*qui sera explicitée par le maire Jean-Pierre Giran le lendemain*), car le projet envisagé, et partiellement réalisé, avec une promenade surélevée le long de la plage, a été remis en question par la DREAL qui a fait des observations et la DDTM qui réclame de nouveaux allègements au dispositif prévu dans le dossier initial, en raison de la nouvelle législation sur l'eau, et pour l'absence d'une étude sédimentaire de la baie d'Hyères avant de procéder au rechargement en sable de la plage.

La solution retenue consistait à réaliser une butée de pied continue, en respectant les 10 m d'éloignement des posidonies, et en renforçant la promenade par des gabions paysagers. L'enjeu est aujourd'hui, dit-il « d'aboutir à un ouvrage à la fois suffisamment léger pour s'affranchir des règles d'artificialisation édictées par le document stratégique de façade (DSF) et suffisamment efficace pour protéger la promenade du Ceinturon ». Il expose les travaux en cours pour diminuer la plage artificielle envisagée et la ligne des gabions.

Il évoque les travaux déjà réalisés par la commune pour aménager cette promenade piétonne, projet phare de la municipalité, qui a conduit à reculer la route et à faire passer la piste cyclable de l'autre côté de celle-ci. Les travaux ont été faits avec l'accord des services de l'Etat mais effectivement une fois réalisés, il faut penser à protéger la promenade ce qui n'est pas forcément très cohérent comme démarche. Il aurait fallu penser ces aménagements dans une stratégie globale, ce qui n'a pas été le cas.

EUCC, atelier du Var - plage du Ceinturon - Commune de Hyères



Exposés sur la promenade en front de mer...

Photo B. Duport



Confortable promenade maritime réalisée en bordure de plage...

Photo JF



Historique de l'aménagement de la promenade par Alexis Stepanian du BRGM et Vincent Chery de TPM...
Photo JF



Au centre Vincent Chery, à sa droite Isabelle Hildwein du Ministère de la Transition écologique (DGALN)...
Photo JF

Alexis Stépanian, du BRGM, intervient pour replacer le site dans le contexte de la rade d'Hyères avec l'embouchure du Gapeau. Il s'agit d'un cordon littoral sableux entre La Londe-Les-Maures, et la presqu'île de Giens (cf livret guide).

Lors de l'appel à projets de 2012 pour la recomposition spatiale des territoires menacés par l'érosion, le BRGM avait été sollicité pour conduire une étude sur les risques de submersion marine, en lien avec les crues du fleuve côtier, le Gapeau. Lors de l'atelier de terrain de 2014 une première cartographie de submersion marine était en cours et a été finalisée en 2015.

La commune d'Hyères et la métropole, qui a repris la compétence GEMAPI, ont élaboré de nouveaux projets d'aménagements. Des simulations ont été faites en 2015 et ont combiné toutes les modélisations possibles d'impacts des vagues et des élévations du niveau du Gapeau et à la grande surprise, aucun risque de submersion marine n'est prévisible, mais des possibilités de submersion par contournement. La route pressentie comme très vulnérable serait très peu affectée en cas de submersion...

Vincent Chery reprend son exposé en évoquant les projets de la mairie de créer une plage plus petite que l'ancienne plage naturelle qui a disparu avec les ouvrages en épis et le souhait de mettre en place une butée de pied à 15 à 20 mètres, immergée à 30 cm et rechargée en galets pour recréer une plage à partir de cette butée de pied. En réalité, on va réartificialiser non pas pour protéger des habitations mais seulement un hôtel touristique et le sujet pose problème et les discussions se poursuivent entre la commune, TPM et les DREAL et DDTM.

La DDTM s'interroge sur le bien-fondé de protéger la promenade de bord de mer, pourtant très fréquentée par les habitants et les touristes, et rappelle le principe de zéro artificialisation nette (ZAN) et accepterait celle-ci seulement sur 1, 8 km.

La question est donc posée de protéger ou non cette bande littorale s'il n'y a pas de risque majeur de submersion.

4° Renaturation du Site des Vieux Salins géré par le Conservatoire du Littoral qui l'a acquis en 2001 (page 48 et suivantes du livret guide)

Il correspond à un linéaire de 3 km de littoral du port de plaisance Miramar à l'est de la commune d'Hyères jusqu'à la commune de La Londe-les-Maures.

La visite débute par un cheminement à partir d'une plage en très forte accrétion qui n'existait pas en 1920 car c'est l'épi de la jetée qui a bloqué le transit sédimentaire et reporté l'érosion au-delà du port.

Comme le rappelle **Sophie Sejalon du CDL**, les Salins sont séparés de la mer Méditerranée par un cordon littoral étroit dans lequel a été creusé un canal d'alimentation ainsi qu'une levée de protection des anciennes tables salantes. Entre 1970 et 1992, la compagnie des Salins du Midi enrocha une partie du cordon littoral situé à l'est du site sur près de 800 m pour protéger la production de sel. Les enrochements ont protégé le secteur est des Vieux salins et ont conduit à décaler l'érosion plus à l'ouest. Pour en atténuer les effets néfastes pour le fonctionnement hydraulique des salins, le CDL et la MTPM ont confié au bureau d'études Artelia une étude stratégique sur la gestion du trait de côte en privilégiant la renaturation du cordon littoral et en procédant au retrait progressif des enrochements. Le BRGM a été également associé à ces études.

Entre 2011 et 2020, 3 phases de désenrochement se sont succédées pour permettre notamment aux élus et aux riverains de s'habituer à ces décisions mal perçues au départ mais qui ont permis le retour d'une plage sableuse fonctionnelle là où les rochers ont été enlevés.

EUCC-France - Atelier du Var - site des Vieux salins - Commune de Hyères



Site des Vieux salins, propriété du Conservatoire du littoral... En collaboration avec le gestionnaire (TPM), le Conservatoire met en œuvre une réhabilitation du cordon d'avant-dune qui sépare la mer et le marais maritime... L'impact de cette opération de « désenrochement » progressif est suivie par des mesures du BRGM... Cette intervention s'appuie sur les processus naturels en accompagnant la mobilité naturelle du lido... Photos de JF (gauche) et BD (droite)



Site des vieux Salins... Visite guidée par Sophie Séjalon du Conservatoire du Littoral, et Guirec Quefelou de TPM gestionnaire du site...

Photos de BD (gauche) et JF (droite)



La passion de dialoguer et partager s'est prolongée jusqu'à la fin du jour... (Photo BRGM)

Rappelons que le Conservatoire du Littoral participe au projet européen Adapto, initié en 2018 qui vise à démontrer l'intérêt et la faisabilité de différentes solutions de gestion souple du trait de côte face aux risques de submersion marine ; il l'a expérimenté sur 10 sites dont celui des Vieux Salins. A noter aussi la présence de très belles banquettes de posidonies qui mélangées au sable amortissent les vagues et assurent la stabilité du littoral. Le plan d'eau est très calme et ne connaît des coups de mer du sud est que quelques jours par an.

Il a fallu reconstruire la plage aérienne et les petites avant-dunes méditerranéennes (4.000 m³ de sable capturés par les ganivelles). Au départ, l'idée était de prendre des sables dans les zones d'accrétion mais cela n'a pas été possible donc on a utilisé les matériaux du port après différentes analyses granulométriques et chimiques.

Alexis Stepanian rappelle qu'on a voulu consolider le canal très menacé par des brèches et l'entrée de la mer dans la lagune mais on n'a fait que ralentir le processus ; 5 km de ganivelles ont été installées tandis qu'un itinéraire alternatif du sentier littoral a été aménagé en retrait pour permettre la continuité du sentier littoral pendant les travaux.

Guirec Quefelou, gestionnaire TPM du site, évoque les différentes étapes du désenrochement et des études scientifiques faites pour évaluer les risques d'invasion par la mer du canal des Salins ; la modélisation des risques de submersion marine devrait être revue pour envisager l'évolution à 2050 mais la phase 3 d'enlèvement des rochers à la pointe du site est inscrite au Contrat de baie de MTMP.

Pour répondre aux questions sur les nombreux troncs de pins coupés, **Sophie Sejalon**, indique qu'ils étaient morts naturellement et fait observer le retour de petits pins et d'une végétation classique de ces zones (chardons maritimes, lys, avec aussi des boutures de chiendent maritime ..). La renaturation est en marche.

Le jour commence à tomber et offre un magnifique coucher de soleil sur la presqu'île de Giens en face des Salins donc le groupe rejoint le bus en se dirigeant vers la plage du Pansard, à l'extrémité du site des Salins, longe la plage où se trouve le camping du même nom, avant les vestiges de blockhaus témoins de la 2ème guerre mondiale et le petit port de La-Londe-les-Maures.

Le retour au bus se fait à la lampe torche dans une joyeuse ambiance.

Rendez-vous est donné le vendredi matin à l'auditorium de la médiathèque de la ville d'Hyères pour une séance de débat.

DÉBAT ET SYNTHÈSE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE

Auditorium de la Médiathèque de la ville d'Hyères, de 9 h à 12 h



La séance est ouverte avec 30 minutes de retard pour tenir compte d'un accident de circulation sur la route entre Toulon et Hyères.

En attendant l'arrivée des participants, **Jean Favenec, président d'EUCC-France et Christine Lair, vice-présidente**, ont accueilli Jean-Pierre Giran, maire d'Hyères et l'ont chaleureusement remercié de la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque de la ville. Le maire ne pouvant prolonger sa présence du fait d'autres réunions, tient à préciser sa vision de la politique municipale de gestion des plages et du trait de côte en insistant sur le fait que chaque site relève d'une gestion spécifique adaptée à sa fonctionnalité et à ses caractéristiques géographiques. A son avis, cette gestion n'est pas reproductible d'un site à l'autre de la commune, tant les enjeux sont différents. Il a précisé que l'exemple du site des Vieux Salins, zone naturelle du Conservatoire du Littoral, ne peut être reproduit pour le tombolo ouest de la presqu'île de Giens en raison des nombreux enjeux économiques et touristiques de ce site. Il a souligné la grande richesse géologique dont bénéficie la commune avec l'existence de ce double tombolo (un des cinq double tombolo au monde) qu'il ne souhaite pas voir disparaître en laissant la mer le submerger. Il a fait état d'une étude commandée en 2016, pour trouver des solutions pour protéger ce tombolo et la route du Sel ; le bureau d'études sollicité, Artelia, avait envisagé la construction d'une digue sous-marine mais ce projet a été arrêté en 2018, après la tenue de différents comités de pilotage avec l'Etat, très réservé sur cette solution. Une mission de l'Inspection générale a été menée en 2021 et a donné lieu à une nouvelle demande de l'Etat d'envisager une autre solution favorable à « laisser faire la nature ». Le maire a expliqué que ces changements de cap sont très difficiles à vivre pour la municipalité qui doit résoudre des problèmes de sécurité d'axes de circulation saturés et d'enjeux balnéaires à préserver, ajoutant que la situation suscite auprès des élus et des habitants beaucoup d'incompréhension et d'agacement.

Jean Favenec a rappelé que cet atelier de 2022 n'avait pas programmé cette question litigieuse, connaissant le débat en cours entre l'Etat, ses représentants et les élus. Il se souvient de la visite effectuée lors de l'atelier de terrain EUCC en 2014 et des enrochements installés pour lutter contre la forte érosion du secteur de l'Almanarre. Il remercie le maire de son témoignage et propose à Damien Bellon, chef de projet Grands Sites, de l'agglomération

TPM, de poursuivre cette présentation plus tard en rappelant les enjeux du site et de faire le point sur les études complémentaires demandées par l'Etat.

Une fois les participants arrivés, Jean Favennec a rappelé l'objectif de cet atelier : revenir sur les quatre sites de l'atelier de terrain de 2014, afin d'évaluer les impacts des mesures prises par les gestionnaires de ces sites et des travaux effectués pour protéger le littoral.

Jean Favennec, conscient qu'il n'est pas toujours facile de débattre sur le terrain, compte sur cette matinée pour recueillir les avis des uns et des autres sur les évolutions observées. Avant d'ouvrir les débats, il remercie les élus de leur participation : le maire d'Hyères, Jean-Pierre Giran pour son accueil et la mise à disposition de l'auditorium , Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier , présent pour expliquer sur le terrain l'évolution de la plage de la Coudoulière, Hervé Stassinis, maire du Pradet qui nous a accueillis sur la plage du Monaco et a partagé le repas au port des Oursinières et Jacques Bompas, présent ce jour pour représenter Gil Bernardi, maire du Lavandou, président du syndicat de communes du littoral varois, excusé.

Il remercie également les **organiseurs de cet atelier, Nathalie Marçot et Alexis Stépanian du BRGM**. Il félicite Nathalie du guide réalisé sur la gestion du littoral rocheux de la côte Bleue, à la demande de la Direction des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM 13) et lui donnera la parole pour présenter sa prochaine publication d'un guide régional de gestion du trait de côte rocheux. Jean Favennec salue l'aide apportée à la préparation de l'atelier par Sandrine Aubié et Christine Lair d'EUCC-France et remercie chaleureusement de leur présence tous les participants venus parfois de loin comme ceux des côtes normandes ; il salue Isabelle Hildwein, représentante du ministère de la transition écologique qui apporte une aide financière qui permet la réalisation des ateliers de terrain réunissant scientifiques et collectivités.

Puis il donne la parole à Damien Bellon, chef de projet développement durable à l'antenne de la métropole TPM, à Hyères, en charge de l'opération Grand Site (OGS), démarche proposée par l'Etat et retenue par la Commune d'Hyères dans l'objectif d'améliorer l'accueil des visiteurs, leurs déplacements et d'assurer l'entretien du site classé de la presqu'île de Giens, soumis à une forte fréquentation, afin d'en préserver la biodiversité . Cette démarche permet de définir un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est portée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM).

La problématique de la gestion du trait de côte a été difficile à gérer globalement et les participants de l'atelier ont pu le constater ; certains secteurs ont fait l'objet de projets très controversés. Cela a été le cas pour le site des Vieux Salins parcouru hier ; Sophie Séjalon du Conservatoire du littoral a expliqué que la restructuration s'est faite en plusieurs étapes pour laisser le temps aux divers acteurs de s'habituer aux restaurations naturelles, de mesurer l'effet bénéfique des décisions prises (notamment le désenrochement progressif des berges du site des Vieux Salins) et finalement de s'approprier les résultats de cette démarche qui doit se prolonger. Il en a été de même pour la plage du Ceinturon, pour laquelle différents choix étaient proposés aux élus. Damien Bellon rappelle les propos du maire dont la préoccupation est d'expliquer qu'un modèle mis en place sur un site précis n'est pas reproductible ailleurs, et qui estime que reproduire l'exemple des Vieux Salins sur la plage du Ceinturon n'aurait pas de sens compte tenu des enjeux touristiques et économiques du site. « Effectivement, aux Vieux Salins, nous sommes sur une zone naturelle, propriété du conservatoire du littoral avec la possibilité d'une entrée d'eau à terme ». La configuration de la plage du Ceinturon et du

double tombolo est très différente et si la commande passée en 2016 au bureau d'études Artelia visait à protéger le trait de côte du double tombolo, la solution proposée de création d'une digue sous-marine de 450 m de long, s'est heurtée quelques années plus tard à l'évolution de la réglementation et à l'élaboration du document stratégique de façade, qui a changé la donne et modifié les solutions envisageables. Il insiste sur cette donnée temporelle importante à prendre en compte pour mieux comprendre les tensions actuelles.

L'Etat a donc demandé à l'équipe de TPM de faire de nouvelles propositions d'aménagement, plus respectueuses des contraintes environnementales, mises en avant lors de la mission de l'Inspection générale. Le maire et la municipalité souhaitent conserver le double tombolo, qui est la signature géologique de la commune d'Hyères ; actuellement la situation est un peu tendue car le « laisser faire la nature » signifierait la suppression à long terme de la route et du double tombolo. Le sujet est très clivant au niveau territorial car il concerne près de 4.000 habitants et l'accès à des axes routiers importants avec des problématiques de circulation et de sécurité. De nouvelles modélisations et études complémentaires vont être faites par l'agglomération et du temps va encore s'écouler avant de trouver des compromis acceptables de part et d'autre.

Olivier Le Neannec de TPM, responsable du sentier du littoral, salue son collègue pour la franchise de ses propos et la clarté des enjeux exposés.

Jean Favennec remercie Damien Bellon de cette présentation. Il comprend que le débat peut être difficile vu les enjeux rappelés par le maire confronté à des contraintes immédiates et aux souhaits d'une partie de la population, en opposition avec les nouvelles demandes formulées par l'Etat.

Kamel Bourriche de la DREAL Paca, présente le travail réalisé avec le BRGM dans un futur guide régional pour valoriser auprès de trois types de public, près de 15 années de travaux et mieux comprendre les études de risques déjà réalisées. Le guide régional évoqué sera finalisé en 2023, exclusivement en direction des élus. Il fait l'observation que le taux de recul du trait de côte des falaises de la région est très faible mais qu'il y a des aléas très divers de risques d'éboulement (14 décès recensés liés à ces risques). Le guide va devoir intégrer de nouveaux éléments législatifs apportés par la Loi Climat et résilience et introduire la notion de stratégie de développement durable pour toutes les communes littorales, avec des échéances, à moyen et long terme. Il s'agit aussi de décliner au niveau régional la mise à jour de l'Observatoire des risques naturels.

Jean Favennec s'interroge sur l'opportunité de prendre en compte un recul du trait de côte s'il est infime mais comprend l'intérêt de prévoir et d'anticiper les risques en modifiant par exemple le tracé d'un sentier littoral.

Alexis Stépanian rappelle que le BRGM a été missionné pour établir cette cartographie et évaluer les risques à 30 ans et à 100 ans dans le cadre de la méthodologie adoptée par le CEREMA et basée sur une approche diachronique (analyse de l'évolution dans le temps des phénomènes observés) utilisée pour les plans de prévention des risques (PPR). L'évaluation à 100 ans fonctionne bien en Normandie et au Pays Basque pour les falaises. Ailleurs, l'évolution est très faible mais il peut y avoir des événements à risques forts et le travail scientifique se concentre sur une approche type montagne et évaluation des risques de mouvements de terrain, en intégrant des scénarios climatiques (pluie, sécheresse) et leurs impacts éventuels.

La question posée est de savoir si l'on peut estimer l'occurrence des événements dans une approche à 30 ans ou à 100 ans ?

Jean-Philippe LACOSTE, directeur du CDL de Normandie, félicite les auteurs des guides qu'il estime fort utiles à la prise de décision des gestionnaires. Toutefois, il s'interroge sur le décalage entre la connaissance scientifique de plus en plus fine et le déficit de considération des décideurs, mettant en perspective l'exemple du tombolo de Giens. Il juge nécessaire de prolonger la publication de guides par des actions de médiation pour diffuser l'évolution de la connaissance scientifique, de la réglementation et des situations locales. Ce dispositif d'échanges n'existe pas encore et il déplore que l'exemple de la commune d'Ault, dans la Baie de Somme, dont les falaises se sont effondrées et qui a fait l'objet d'une relocalisation partielle, soit resté sans suite pendant près de quinze années.

Stéphanie Oudin témoigne de la volonté politique de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur de mettre en place un dispositif de dialogue et d'accompagnement au changement mais elle est d'accord pour estimer qu'il faut un médiateur pour que cela puisse fonctionner et qu'il y a un vrai besoin de gouvernance pour constituer des communautés « apprenantes ».

Peggy Bucas, de la DREAL PACA reconnaît que, localement, il y avait un retard dans le partage de connaissances et qu'il fallait le rattraper afin de rendre cette connaissance accessible à tous par des actions de médiation, de dialogue et de partage de bonnes pratiques.

Christine Lair intervient pour souligner l'intérêt de ces ateliers qui font se rencontrer scientifiques et décideurs et rappelle qu'une association d'élus comme l'ANEL (association nationale des élus du littoral) participe depuis une quinzaine d'années à ces échanges de bonnes pratiques et a intégré dans son conseil d'administration la dernière présidente d'honneur d'EUCC-France, Yvonne Battiau-Queney, en tant que personnalité qualifiée. Elle veut rendre hommage au député de la Somme Jérôme Bignon, ancien président du Conservatoire du Littoral, car il a très tôt exposé devant ses collègues élus l'exemple d'Ault et a continué, en tant que sénateur, à plaider la cause des échanges avec les scientifiques pour mieux connaître les phénomènes littoraux et les anticiper si possible. Elle pense que les récents rapprochements entre l'ANEL et le Cerema devraient contribuer aussi à plus de compréhension commune des problématiques rencontrées par les élus et permettre de concilier les avis des décideurs et les préconisations des scientifiques.

Le site des Vieux Salins, en zone naturelle, est un bel exemple pour montrer les impacts des travaux réalisés mais il est certain qu'il est plus difficile d'exproprier des propriétaires de maisons d'une falaise qui va s'écrouler ! Les personnes privées ont souvent du mal à accepter la réalité du risque, aussi la diffusion de la culture du risque et de la connaissance du système côtier sont importantes pour l'acceptabilité des décisions politiques.

Anne Duvilliers, paysagiste-concepteur se réjouit d'être venu découvrir l'association EUCC-France et souhaiterait partager plus et mieux avec les professionnels aménageurs pour apporter « du vert » dans les projets. C'est une plus-value importante et parfois peu connue des ingénieurs.

Olivier Le Neannec, de la métropole Toulon Provence Méditerranée, se réjouit des échanges permis au sein d'EUCC. Il souligne l'évolution de la culture du risque et reconnaît que l'Etat a eu des pratiques qui peuvent déconcerter aujourd'hui. Autrefois, les DDE construisaient des épis brise-lames or l'Etat conseille désormais d'enlever, dans certains sites, les enrochements

mis en place, qui ont représenté des travaux d'investissement importants et coûteux financièrement ; ce n'est pas facile pour les élus et leurs populations de comprendre ces revirements ; il faut donc créer de vrais lieux de concertation, d'échanges de connaissances et faire en sorte que les élus y participent régulièrement car la science évolue et les enjeux également. Il est certain aussi que les solutions plus souples, comme les gabions en bois, ne sont pas des solutions miracles à adapter partout ; il faut une bonne connaissance du terrain, des enjeux fonciers, écologiques et économiques pour décider ensuite des aménagements à faire.

Jacques Bompas, seul élu (Commune du Lavandou) participant au débat de la matinée, intervient en précisant qu'il représente Gil Bernardi, président du Syndicat de communes du littoral varois qui regroupe 28 communes. Il confirme les difficultés de partager la connaissance avec le grand public et donne l'exemple des herbiers de posidonie pour lesquels il a fallu se battre des années pour les faire respecter, par les plaisanciers notamment. A 70 ans, il réalise le temps nécessaire pour expliquer les décisions prises et les faire accepter par les populations. La notion de trait de côte n'est pas aisée à comprendre et il insiste sur la nécessité de trouver un langage commun de vulgarisation scientifique avec les bureaux d'études en direction des élus et du grand public ; il a participé à l'atelier EUCC de 2014 et il a vu les évolutions des aménagements des plages varoises ; il est donc d'accord pour que les élus soient associés à toutes les concertations sur ce sujet sensible de la protection du littoral. Toutefois, il note le facteur temps à intégrer dans une vie d'élu puisque certains élus exercent des métiers et n'ont pas toujours le loisir de participer aux innombrables réunions, en dépit de leur intérêt. Il estime également important de faire prendre en compte les particularités régionales (géographiques, climatiques, sociologiques) dans les diverses réglementations et pour les aménagements à entreprendre, les côtes d'Atlantique et de Manche Mer du Nord, n'étant pas comparables, à plusieurs points de vue, à celles de Méditerranée.

Odile Jacquemin, architecte urbaniste et historienne du paysage plaide pour l'intégration d'une vision sur le long terme dans les décisions à prendre. Elle déplore l'amnésie de plus en plus rapide des pouvoirs publics et des décideurs et la méconnaissance de nombreuses études, fort bien documentées sur les phénomènes naturels observés localement, qui seraient utiles pour comprendre l'évolution de ceux-ci. Il est donc essentiel de veiller à la transmission des savoirs. En tant qu'architecte, elle souligne également l'intérêt de concevoir des projets potentiellement réversibles afin d'intégrer de nouvelles données sans générer de travaux excessifs en temps et en coût et de procéder, comme le font les ateliers d'EUCC-France, à des évaluations sur sites afin d'apprécier les impacts des travaux réalisés.

Serge Calendini, de l'Office de l'environnement de Corse, est heureux de découvrir ces ateliers car il ressent le besoin de lieux et d'outils de concertation, face au nombre d'acteurs en présence. Il faut trouver des moyens d'instaurer un dialogue entre l'Etat, les collectivités, les riverains, les professionnels du tourisme qui ont tous un intérêt à défendre ; ils sont confrontés à une multiplication de réglementations et à de nouveaux textes législatifs relatifs à la gestion du littoral qui ont des impacts sur leur quotidien. Il s'interroge sur l'outil de gouvernance qu'est le GIP et réclame des outils simples pour favoriser la concertation.

Jean Favennec propose de poursuivre le débat en se posant les questions site par site dans l'ordre des visites de terrain pour en tirer les enseignements.

1° La plage de la Coudoulière, de la commune de Saint-Mandrier où ils ont été accueillis par le maire Gilles Vincent et le responsable du Conservatoire Richard Barety. Ce qui a été réalisé depuis l'atelier de 2014 est tout à fait remarquable : le sentier du littoral a été sécurisé en le déplaçant et le résultat est esthétique et pratique ; la plage a été redessinée, un peu élargie et a ainsi retrouvé une pente plus naturelle et plus adaptée au site ; l'accueil de cette petite plage de poche a été réorganisé en conservant un restaurant de plage « éphémère » dans le haut du terrain et les équipements sanitaires ont été refaits dans des matériaux en bois plus respectueux de l'environnement et s'intégrant mieux dans ce paysage magnifique.

Eric Palvadeau du BRGM Occitanie, fait observer que cette plage constitue un site idéal du point de vue de la maîtrise foncière puisque le Conservatoire est le propriétaire de la falaise et de la partie arrière. Cet atout a permis de restaurer le sentier du littoral dont le cheminement était devenu trop dangereux. En outre, on a conservé l'aspect historique du site et de ses usages puisque la batterie a été restaurée. Le statut juridique du restaurant de plage ouvert l'été répond plus à un usage local qu'à la définition d'une concession de plage. Il lui semble que l'engagement du maire a joué un rôle clef dans la réussite de ce projet de restauration de la plage et du sentier littoral.

2° La plage du Monaco au Pradet

Jean Favennec a salué son ancien collègue de l'ONF, qui a agi en professionnel du risque en montagne pour consolider, à la demande des gestionnaires du site, la pente érodée de la falaise en utilisant des gabions de bois pour construire un ouvrage dont on a pu constater la résistance au fil des saisons. Cependant, ce savoir-faire n'est pas à généraliser partout car, par exemple, on ne gère pas de la même manière une plage en site naturel et une plage en site urbain.

Eric Palvadeau, note que le gabion de bois a bien résisté et que le représentant de l'ONF a bien expliqué la fonction attendue de cet ouvrage, à savoir consolider la pente ; il s'interroge sur la fonction que ce gabion peut remplir par rapport à l'érosion.

Jean Favennec fait observer que cet ouvrage a été réalisé pour consolider la falaise mais qu'il faut aussi, sur le long terme, éviter de couper la plage d'une de ses sources d'alimentation naturelle.

Olivier Le Neannec est d'accord sur la fragilité des « solutions pérennes » proposées par les bureaux d'études et prend l'exemple du sentier du littoral de Toulon et de la plage des Sablettes. Ils devraient plutôt envisager un choix de solutions plus ou moins durables, avec divers matériaux en fonction des urgences et assurer le suivi des réalisations retenues. Il pense donc qu'il faudrait inviter des bureaux d'études à participer aux ateliers d'EUCC-France pour les informer des nombreuses solutions envisageables, dans des temporalités différentes.

Jean Favennec insiste lui aussi sur l'importance des conventions de suivi des ouvrages.

La **représentante de la DREAL** confirme le besoin de travailler sur les cahiers des charges comme s'y emploie le Cerema pour que la commande ne soit pas biaisée dès le départ. La situation très urbanisée du littoral conduit à une multiplication des risques et les règles à appliquer sont à la croisée de diverses politiques publiques qui peuvent se révéler contradictoires. Il faut réussir à trouver les bonnes pratiques dans des zones très urbanisées

et elle retient le bon exemple de la plage de Saint-Mandrier, en dehors de celui des Vieux Salins, en zone naturelle. Elle suggère de trouver des élus de zones très urbanisées qui accepteraient des expérimentations autres que celles d'approches très fixistes de la bande côtière.

Bertrand Duport précise qu'en région Nouvelle Aquitaine cela se pratique couramment car les élus ont compris l'intérêt d'être accompagnés pour ce type d'expérimentations.

Stéphanie Oudin juge que ces démarches d'accompagnement des élus et d'aide à la rédaction d'un bon cahier des charges ne sont pas encore assez pratiquées en région PACA. Elle salue la commune du Lavandou, lauréate d'un appel à projet avec la région PACA, la municipalité ayant accepté de prendre le risque de proposer un site à l'entreprise Seabost qui recherchait une collectivité pour installer son projet visant à concilier écologie et ingénierie maritime.

Alexis Stépanian complète en indiquant que le BRGM a travaillé avec la commune pour pouvoir inscrire ce partenariat dans le cadre du Code des Marchés publics car souvent, ces expérimentations soulèvent des problèmes juridiques pour pouvoir être mises en œuvre.

Jean-Louis Pacitto, MALTAE, architecte-urbaniste, estime qu'il faudrait aller vers plus de créativité et d'innovations dans les projets d'aménagement et s'intéresser plus aux solutions relevant du bio mimétisme. Il convient de sensibiliser plus les collectivités à ces questions d'avenir. Il cite le programme EUROPAN qui a permis d'engager de jeunes architectes qui travaillent sur des cas d'école. Ainsi en est-il de la commune du Prêcheur en Martinique qui a bénéficié des étudiants du PUCA pour élaborer un projet de recomposition spatiale de la commune afin de répondre aux problématiques de forte érosion et de risques volcaniques.

Christine Lair connaît bien cette commune et son maire Marcellin Nadeau, récemment élu député ; elle y a rencontré les étudiants en fin d'études venus avec Mireille Guignard, architecte représentant l'Etat; elle acquiesce de l'intérêt de ces échanges et du travail élaboré avec les populations sollicitées pour partager ce projet et y adhérer.

3° Plage du Ceinturon à Hyères et les Vieux Salins

L'exemple des Vieux Salins semble avoir fait l'unanimité et les explications données sur le terrain ont montré la progression des aménagements et leurs impacts positifs sur la faune et la flore. Le fait que le site soit fréquenté par le public permet aussi de convaincre le grand public de l'utilité de ces travaux de désenrochement.

En ce qui concerne la plage du Ceinturon, Vincent Chery de TPM et Alexis Stépanian du BRGM rappellent l'historique de la construction de l'esplanade en bord de mer. La position de cet équipement, très proche de la plage, pose des problèmes de durabilité. Les choix stratégiques de gestion de la plage sont en cours de discussion, la position de l'équipement réduit la possibilité de gestion « souple ».

Hélène Troussard de la DDTM du Var, Mer et Littoral, indique qu'un projet a été instruit mais n'a pu être accepté car il n'était pas conforme avec le document stratégique de façade (DSF) ni avec le *schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux* (SDAGE.). La métropole TPM a été sollicitée pour faire évoluer le dossier avec de nouvelles propositions afin qu'il puisse être accepté réglementairement.

Sophie Sejalon (CDL) explique qu'il y a un travail de stratégie en cours sur l'ensemble du littoral varois avec des idéotypes (territoires fictifs représentatifs des différentes situations) de plages aménagées ou non, en collaboration avec des bureaux d'études plus spécialisés dans les rivières car il faut aussi sur le littoral aménager des zones d'expansion des crues.

Isabelle Hildwein, tout juste arrivée dans ses nouvelles fonctions à la DGALN expose les grandes lignes de la stratégie nationale adoptée en 2012, actualisée en 2017, pour ne plus lutter contre la mer mais vivre avec elle et les derniers éléments de la stratégie nationale revue en 2022 pour faire évoluer le cadre légal avec la loi Climat et résilience. Celle-ci prévoit d'identifier une liste, établie sur la base d'un volontariat, de communes à risques (126 identifiées par l'Etat et le Cerema), afin d'obtenir une cartographie d'exposition aux risques à l'horizon + 30 ans et + 100 ans, pour chacune d'entre elles. Un guide de recommandations est élaboré par le BRGM et le Cerema et un webinaire était organisé pour les services déconcentrés le 13 décembre 2022.

Une discussion s'engage entre les participants sur les difficultés d'application en l'état actuel de la Loi Climat et Résilience et des solutions à trouver sur le plan financier pour aider les communes à établir leur cartographie (Cerema) et à envisager d'éventuelles expropriations des biens menacés (évaluation du bien ? par qui ? qui paie quoi ? quelle solidarité ? intercommunale ? régionale ? nationale ? relations avec les assureurs etc...). En outre, la distinction submersion / érosion pose problème à de nombreux élus et cela a été longuement évoqué lors des dernières journées d'études de l'ANEL au Grau-du-Roi fin septembre 2022.

Beaucoup de questions restent posées et notamment celle de l'évaluation des biens en cas d'expropriation par la commune et de rachat des biens exposés aux risques, ce qui n'est pas simple car la méthode d'évaluation prête à débat entre collectivités, propriétaires des biens immobiliers et l'Etat. Qui va accompagner la collectivité pour financer cette procédure ? la Région ? Un fonds spécifique ?

Julie Mujica, BRGM de Corse, s'interroge sur l'application de cette loi en Corse. Pour la côte varoise, les aléas sont minimes aussi la prise en compte des deux temporalités à 30 ans et à 100 ans semblent inadaptées. Il faut tenir compte également de la volonté de la commune de protéger son trait de côte en fonction des enjeux qui existent ou non. Il faut aussi tenir compte d'autres réglementations et de la mise en cohérence des politiques publiques puisque la Directive inondation a prévu également un volet submersion.

Les problèmes de gouvernance sont soulevés par un ancien représentant du Conseil départemental du Finistère qui note que de nombreuses communes finistériennes sont dans la liste des communes retenues par l'Etat ; en effet, elles sont déjà sensibilisées par les EPCI avec leurs programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Le fait d'être dans la liste les fait espérer obtenir plus rapidement des financements et c'est une stratégie pour gagner du temps !

Stratégie locale de gestion littorale

Olivier Le Neannec expose à partir d'un power point (**Voir PJ 1**) le futur *guide de stratégie régionale de gestion du littoral de TPM* produit dans le cadre de l'appel à partenaires ANEL/Cerema. C'est un outil d'aide à la décision des communes avec un premier volet de diagnostic physique du littoral et des exemples sur le bien-fondé ou non de procéder à des

travaux de démantèlement des enrochements. Le guide va proposer diverses aides à la décision avec un socle commun de données sur le territoire... En matière de gouvernance, des comités vont être mis en place avec les élus, avec un vocabulaire commun pour faciliter les échanges. **Cecile Trmal** du Cerema insiste sur la mise en place des comités associant des élus qui disposent de données parfois méconnues et des scientifiques, dès novembre 2022, pour construire ensemble des stratégies adaptées aux différents sites tout en respectant une cohérence régionale.

Vers un guide régional d'aide à la gestion du trait de côte, la plateforme « mon littoral »

S'appuyant sur un power point (**Voir PJ 2**), Peggy Bucas (DREAL) et Stephanie Oudin (Région SUD) présentent l'outil « Mon Littoral », préfiguration d'un observatoire du littoral de PACA.

Stéphanie Oudin confirme la dynamique initiée par la DREAL PACA depuis trois ans, soutenue par la Région qui est associée à cette démarche car c'était la seule région à ne pas disposer d'un Observatoire or le besoin de connaissances et de partage d'expériences est ressenti fortement par tous les acteurs de terrain qui pourront aller les consulter sur la plateforme « Mon littoral Provence Alpes Côte d'Azur ».

Peggy Bucas résume les objectifs du guide : capitaliser les données, fédérer une communauté d'acteurs pour les acculturer au changement climatique et à ses impacts sur le littoral, identifier les besoins par catégories d'acteurs. Ce sera un processus long mais soutenu par l'expertise scientifique du BRGM, du Cerema et de bureaux d'études avec le souhait d'en faire un outil vivant et efficace qui s'appuiera sur des retours d'expérience à valoriser ou à déconseiller. Cet outil sera présenté lors d'une plénière du Conseil Régional les 2 et 3 février 2023.

Jean Favennec remercie tous les participants et les invite à venir poursuivre cette discussion autour d'un buffet offert par EUCC-France au bar de l'hôtel Mercure, à 10 minutes à pied de l'auditorium. Il souhaite bonne route à ceux qui repartent et donne rendez-vous à tous pour le prochain atelier qui se tiendra en Bretagne, dans le Morbihan, les 11 et 12 mai 2023.

Liste des participants

Participants			
Ajas	Alexian	EID Méditerranée	ajjas@eid-med.org
Barety	Richard	Conservatoire du Littoral	
Bodéré	Gwénaëlle	Pornic agglo Pays de Retz	gbodere@pornicagglo.fr
Calendini	Serge	Office de l'Environnement de la Corse	calendini@oec.fr
Duport	Bertrand		bertrand.duport@wanadoo.fr
Duvilliers	Anne	Signes Paysages	anne.duvilliers@signes-paysages.fr
Fouchier	François	Conservatoire du Littoral	f.fouchier@conservatoire-du-littoral.fr
Fremy	Nathalie	OCEANIDE	nfremy@oceanide.net
Giroud	Thibaud	OCEANIDE	tgiroud@oceanide.net
Groell	Guillaume	ISL Ingénierie	groell@isl.fr
Lacoste	Jean-Philippe	Conservatoire du Littoral	jph.lacoste@conservatoire-du-littoral.fr
Mayot	Hélène	CEREMA	helene.mayot@cerema.fr
Monville	Isabelle	Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau - SMIAGE Maralpin	i.monville@smiage.fr
Mugica	Julie	BRGM	j.mugica@brgm.fr
Palvadeau	Eric	BRGM Occitanie	e.palvadeau@brgm.fr
Richard	Philippe	EID Méditerranée	prichard@eid-med.org
Intervenants/contributeurs et invités			
Aubié	Sandrine	EUCC-France	sandrine.aubie@wanadoo.fr
Bompas	Jacques	Maire adjoint du Lavandou	
Bouriche	Kamel	DREAL PACA	k.bouriche@developpement-durable.gouv.fr
Bucas	Peggy	DREAL PACA	peggy.bucas@developpement-durable.gouv.fr
Chery	Vincent	Métropole Toulon Provence Méditerranée	
De Lapouge	Vladimir	DDTM 83/SML/BEM	vladimir.de-lapouge@var.gouv.fr
Duhamel-Achin	Isabelle	BRGM	i.duhamelachin@brgm.fr
Eme	Thierry	ONF /RTM	thierry.eme@onf.fr
Favennec	Jean	EUCC-France	jeanfaven@numericable.fr
Frassa	Hélène	DDTM 83/SML/BEM	helene.frassa@var.gouv.fr
Giran	Jean-Pierre	Maire de Hyères	
Hildwein	Isabelle	Ministère de la transition écologique	isabelle.hildwein@developpement-durable.gouv.fr
Jacquemin	Odile	MALTAE	odilejacquemin@gmail.com
Lair	Christine	EUCC-France	christinelair.blou@gmail.com
Le Neannec	Olivier	Métropole Toulon Provence Méditerranée	oleneannec@metropoletpm.fr
Lubrano	Mathieu	DREAL PACA	mathieu.lubrano@developpement-durable.gouv.fr
Marçot	Nathalie	BRGM	n.marcot@brgm.fr

Atelier EUCC-France Var, du 17 au 18 novembre 2022

Oudin	Stéphanie	Région Sud	soudin@maregionsud.fr
Pacitto	Jean-Louis	MALTAE /SCIC CEBIOS	ilpacitto@gmail.com
Quefelou	Guirec	Métropole Toulon Provence Méditerranée et gestionnaire des vieux Salins	
Sejalon	Sophie	Conservatoire du Littoral	s.sejalon@conservatoire-du-littoral.fr
Stassinios	Hervé	Maire du Pradet	
Stepanian	Alexis	BRGM	a.stepanian@brgm.fr
TRMAL	Céline	CEREMA	celine.trmal@cerema.fr
Vincent	Gilles	Maire de Saint Mandrier	